



# *Pessat-Villeneuve*

**2023**

Bulletin municipal



*La Plume Pessatoise*

# PESSAT EN IMAGES



Accueil des nouveaux arrivants sur la commune



CMJ aux vœux du Maire



20 janvier 2023 : retour des enfants à la cantine après agrandissement



Repas des aînés du 22 janvier 2023



Déneigement de la commune le 18 janvier 2023



Repas du soleil d'Automne



Été 2023



Nouvelle incivilité



Pessatoises, Pessatois,

« *A l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or* ». Hubert REEVES qui nous positionne dans l'univers comme une simple poussière d'étoile nous alertait depuis de nombreuses années sur les enjeux environnementaux et notre rapport à la nature. Si le 49-3 est un article à la mode, il faut s'inquiéter des 43,3 degrés que j'ai constatés sur notre commune au mois d'août.

2023 est donc une année de rupture sur de nombreux sujets, politique, économique, environnemental, géopolitique etc., mais aussi une année de mobilisation municipale contre la fatalité et la morosité ambiante. L'équipe municipale a pris et devra prendre des mesures à la hauteur de ces enjeux car c'est l'effet papillon qui se répète et nous impacte de plus en plus.

Il y a 70 ans, Pierre Mendès France disait devant l'Assemblée Nationale : « *Gouverner, c'est choisir, si difficiles que soient les choix. Choisir, cela ne veut pas dire forcément éliminer ceci ou cela, mais réduire ici et parfois augmenter, en d'autres termes, fixer des rangs de priorité* ».

Pour notre commune ces priorités sont résumées dans les réalisations concrètes de notre programme, programme que nous poursuivons sans renoncement mais avec des choix assumés. Trois inaugurations en moins d'un an c'est assez rare pour être souligné. Fin 2022 c'était l'agrandissement de l'école, en février l'ouverture de la première épicerie en partenariat avec notre communauté d'agglomération, Riom Limagne et Volcans, et fin septembre le Parc de Loisirs avec son terrain multisports. Ces trois événements sont des marqueurs forts de notre engagement pour améliorer notre cadre de vie.

2024 arrive à grands pas. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le vendredi 12 janvier à la cérémonie des vœux pour parler des projets, des animations bref de la vie de notre belle commune avec tous les acteurs au quotidien du vivre ensemble !

Très cordialement,

Gérard DUBOIS  
Maire de Pessat-Villeneuve

## Etat Civil 2022



### Naissances

FRANÇOIS Eloïse née le 31 mars 2022  
MARQUES Mila née le 01 mai 2022  
SYLLA Ousmane né le 07 juin 2022  
VIARD Sam né le 26 juillet 2022  
DOUMBIA Niki née le 17 août 2022  
ESTABLIE Lucien né le 20 août 2022  
CHASSANIOL Lisa née le 03 novembre 2022  
BOURDIER Anna née le 19 décembre 2022



### Mariages

M. BILGER David & Mme MASSET Anaïs le 26 mars 2022  
Mme DARJ Mélanie & Mme RAYNAL Justine le 30 juillet 2022

### Pacs

M. THOMAS Alain & Mme DEBONNE Dominique, le 21 janvier 2022  
M. GERVAIS Ludovic et Mme PACQUOT Eglantine, le 18 mars 2022  
M. CARRE Florian et Mme RAILLIERE Charlotte, le 20 mai 2022  
M. SANTAMARIA Maxence et Mme HACQUEBART Charlène, le 09 septembre 2022  
M. LABORDE Lionel et Mme JOUANIN Sandra, le 23 septembre 2022  
M. SCHAAL Pierre et Mme DEBUT Elodie, le 28 décembre 2022



### Décès

Mme MOUNIER Julie décédée le 11 février 2022  
M. BOUCHON Jean décédé le 22 février 2022  
M. BELIN Jean décédé le 02 avril 2022  
Mme PATET (née SZYMCZAC) Stéphanie décédée le 17 mai 2022

## Secrétariat de Mairie



Mme Elsa MACHADO et Mme Nathalie CHASSAGNETTE vous accueillent

**Lundi, Mardi, Jeudi**

de 8h30 à 12h00

**Vendredi**

de 8h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h00

Mairie de Pessat Villeneuve

1 avenue du Château de Villeneuve - 63200 PESSAT-VILLENEUVE

Tél : 04 73 38 28 59

Email : [mairie.pessatvilleneuve@orange.fr](mailto:mairie.pessatvilleneuve@orange.fr)

[www.pessat-villeneuve.fr](http://www.pessat-villeneuve.fr)



## SOMMAIRE

### VIE MUNICIPALE

PESSAT EN IMAGES .....	p.2
Édito .....	p.3
État Civil 2022 .....	p.4
Horaires de la Mairie.....	p.4

SOMMAIRE .....	p.5
----------------	-----

ELECTIONS SENATORIALES.....	p.6
-----------------------------	-----

PROFIL CROISÉ .....	p.7/8
---------------------	-------

ECOLE .....	p.9/10
-------------	--------

### INAUGURATION

agrandissement école .....	p.11
----------------------------	------

CMJ.....	p.12
----------	------

### TRAVAUX

DU PARC DE LOISIRS .....	p.13/15
--------------------------	---------

### REGLEMENT DU PARC

DE LOISIRS.....	p.16/17
-----------------	---------

TAXE FONCIÈRE .....	p.18/19
---------------------	---------

ENVIRONNEMENT.....	p.20/21
--------------------	---------

RLV.....	p.22
----------	------

RLV COMMERCE .....	p.23
--------------------	------

CPH.....	p.24/25
----------	---------

### VIE ASSOCIATIVE

Comité d'animation.....	p.26
-------------------------	------

Club Cyclotouriste .....	p.27
--------------------------	------

Société de chasse.....	p.28
------------------------	------

Atelier de Corinne.....	p.28
-------------------------	------

Club Soleil d'Automne.....	p.29
----------------------------	------

Les Balivernes Sibyllines .....	p.29
---------------------------------	------

Les Artistes en Herbe.....	p.29
----------------------------	------

RVL MOBILITES horaires ligne 4 ....	p.30
-------------------------------------	------

### SBA

CALENDRIER COLLECTE 2024 .....	p.31
--------------------------------	------

AGENDA .....	p.32
--------------	------

NUMEROS UTILES.....	p.32
---------------------	------

# ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

## ELECTIONS SENATORIALES 2023

Les délégués de la commune pour les élections sénatoriales :

- trois titulaires : **Michel BEURIER**, **Gérard DUBOIS** et **Frédéric VILLATTE**,
- trois suppléants : **Cyril DENEUVILLE CONSTANT**, **Maxime DENIS** et **Hélène DUPIC**.

➔ **Les résultats.** Inscrits : 1.831. Votants : 1.808. Exprimés : 1.787. **Marion Canalès** (Parti Socialiste), 604 voix. **Éric Gold** (centre gauche), 433 voix. **Jean-Marc Boyer** (Les Républicains), 431 voix. **Flavien Neuvy** (centre droit), 159 voix. **Gilles Sabatier** (sans étiquette), 54 voix. **Alparslan Coskun** (France Insoumise), 53 voix. **Louis Clément** (Rassemblement national), 53 voix.

### BIO EXPRESS

#### Marion Canalès

**Parti socialiste.** 43 ans, cadre au CHU de Clermont-Ferrand. Troisième adjointe au maire à Clermont-Ferrand, chargée des finances, de l'économie et de l'économie sociale et solidaire.

#### Éric Gold

59 ans. Enseignant. Élu sénateur depuis 2017. Membre du groupe Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) au Sénat. Conseiller départemental du canton de Maringues.

#### Jean-Marc Boyer

Les Républicains. 69 ans. Retraité, ancien professeur. Élu sénateur depuis 2017. Membre du groupe Les Républicains au Sénat. Élu à Laqueuille. Conseiller départemental du canton d'Orcines.

#### Marion Canalès Parti socialiste



#### LISTE D'ALLIANCE DES TERRITOIRES ET DES FORCES DE GAUCHE

**Marion Canalès** (Parti socialiste), adjointe à Clermont-Ferrand, cadre au CHU, 43 ans ; **Éric Dubourgoux** (Parti communiste), maire de Saint-Gervais-sous-Meymont et conseiller départemental, retraité, 64 ans ; **Fatima Parret** (EELV), conseillère régionale, directrice d'association, 45 ans. Suppléants : **Cécile Gilbertas**, maire de Saint-Maurice-ès-Allier, fonctionnaire territoriale, 42 ans ; **Gérard Dubois**, maire de Pessat-Villeneuve, retraité, 60 ans.

#### Éric Gold

Centre gauche



#### AU SERVICE DE TOUS LES TERRITOIRES

**Éric Gold**, sénateur sortant et conseiller départemental, 59 ans, enseignant ; **Florence Lhermet** (PRG-Le Centre gauche), adjointe à Saint-Amant-Tallende, ingénieure, 55 ans ; **Serge Pichot**, maire de Gerzat et conseiller départemental, directeur associatif, 57 ans.

Suppléants : **Rachel Bournier**, maire de Sauviat, consultante en développement territorial, 49 ans ; **Sébastien Guillot**, maire de Gimeaux, secrétaire général de mairie, 48 ans.

#### Jean-Marc Boyer

Les Républicains



#### LISTE DE LA MAJORITÉ SÉNATORIALE DE LA DROITE ET DU CENTRE

**Jean-Marc Boyer** (Les Républicains), sénateur, conseiller départemental, élu à Laqueuille, retraité, 69 ans ; **Éléonore Szczeponiak**, adjointe à Aubière, vice-présidente du Département, retraitée, 67 ans ; **Brice Hortefeux** (LR), député européen et conseiller régional, retraité, 65 ans. Suppléants : **Valérie Prunier** (LR), conseillère départementale, élue à Arlanc, infirmière, 54 ans ; **Jérôme Gaumet** (LR), maire de Pionsat, vice-président du Département, responsable à l'Inrae, 55 ans.



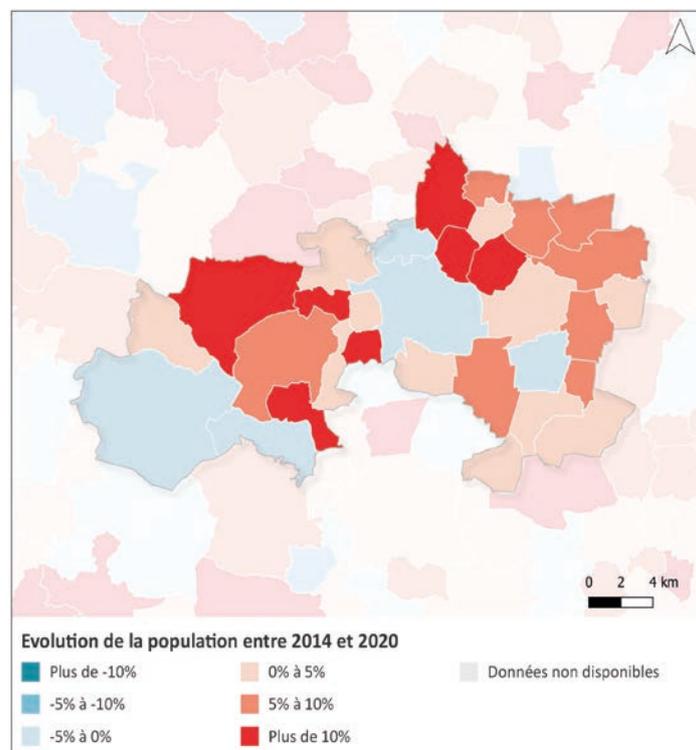
# MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE EN 2023



## Profil croisé et recensement

Pour Pessat-Villeneuve, la population a-t-elle augmenté ou baissé ?  
Mon territoire est-il jeune ? Familial ? Vieillissant ?

CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS



### Données générales

Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Population municipale : 719 hab.

Population comptée à part : 13 hab.

Population totale : 732 hab.

Superficie : 6,3 km<sup>2</sup>

Densité de population au km<sup>2</sup> : 115 habitants

Source : INSEE 2020 et INSEE 2023

### ZOOM SUR...

**Pessat-Villeneuve.** Chaque année, Pessat-Villeneuve trône sur le podium des communes à la démographie la plus dynamique du Puy-de-Dôme. Cette progression est très marquée depuis 2011. Concrètement, entre 2014 et 2020, la commune a progressé de 24 %, passant de 579 habitants à 719 (+140 habitants).

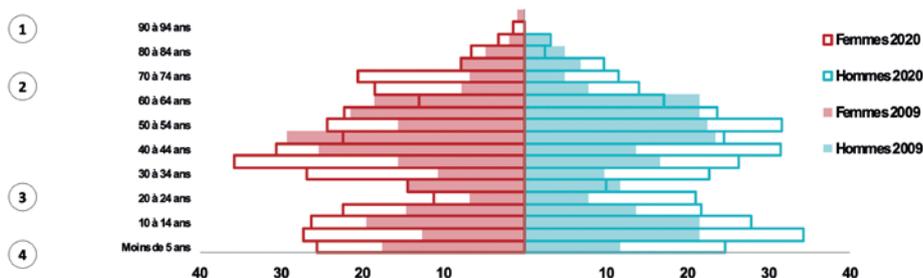
## Ce qui fait évoluer le profil des habitants

L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP...) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune...

Le télétravail, qui s'est fortement développé suite à la crise sanitaire, a engendré des déplacements importants de population, notamment de jeunes et de CSP+ davantage mobiles, des grandes villes vers les zones rurales ou péri-urbaines. Dans ces cas, le raccordement d'une ville à la fibre peut être un facteur déterminant dans le choix d'implantation de la population !

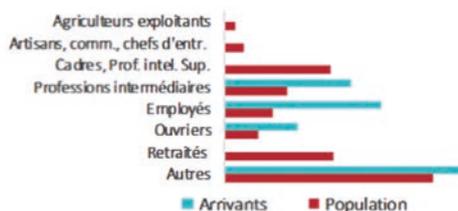
# MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE EN 2022

## Pyramide des âges de la population



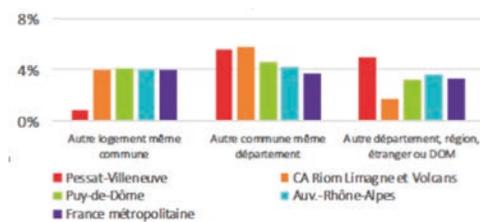
- ① L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
  - ② La génération des babyboomers est représentée dans la 2<sup>ème</sup> moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
  - ③ La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1<sup>er</sup> emploi
  - ④ Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune
- Les différences entre 2009 et 2019 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

## Catégorie socioprofessionnelle\* des arrivants par rapport au reste de la population



En 2020, 26% des nouveaux arrivants de la commune faisaient partie de la catégorie employés.

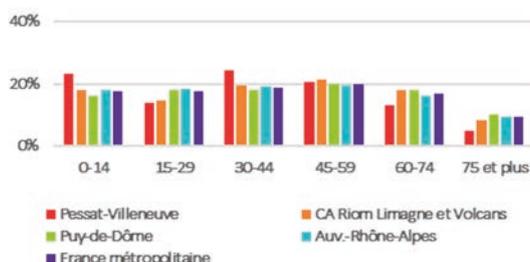
## Lieu de résidence de la population un an auparavant (En 2019) – En %



Source : INSEE 2020

En 2020, 1% des habitants de la commune résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

## Détail de la population par classes d'âge



En 2020, les 0-14 ans représentaient 23% de la population de la commune, contre 18% pour la France métropolitaine.

## L'équipe enseignante

### A Pessat-Villeneuve, les enfants sont répartis en trois classes :

**Mme Justine GINHAC** (directrice de l'école) s'occupe de la classe des grandes sections de maternelle et CP.

**Mme Nadège PEJAUDIER** enseigne dans la classe des petites et moyennes sections de maternelle.

**Mme Anne-Marie MANTIN** se charge de la classe des moyennes et grandes sections de maternelle.

**Nathalie CHASSAGNETTE, Virginie DUBOUIS et Sandrine FARNIER** accompagnent les enfants de maternelle tout au long de leurs activités scolaires. Nous avons également pour cette année, une auxiliaire de vie scolaire **Elizabeth BENONI**.

### A Clerlande, les enfants sont répartis en quatre classes :

**Mme Audrey URBAIN-TROUVE** (directrice de l'école) s'occupe de la classe des CP et des CE2.

**M. Frédéric FALVARD** s'occupe de la classe des CM1 et des CM2.

**M. Sébastien GROSSMANN** s'occupe de la classe des CE1.

**Mme Catherine DELHOME** s'occupe de la classe des CE2 et des CM1.

## Horaires



### Les horaires de l'école Arc en Ciel sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin de 8h30 à 11h45, avec l'accueil à partir 8h20

et l'après-midi de 13h45 à 16h30, avec l'accueil à partir de 13h35.



### Les horaires de Clerlande sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin de 8h45 à 12h00, avec l'accueil à partir 8h40

et l'après-midi de 13h30 à 16h15, avec l'accueil à partir de 13h25.

# ÉCOLE

## Tarifs cantine garderie



Sur Pessat-Villeneuve, la garderie se déroule de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Les enfants sont sous la surveillance de Nathalie CHASSAGNETTE ou de Sandrine FARNIER le matin avec, l'appui de Christine MONIER le soir.

Les tarifs sont de 1,50 € le matin par séance et le soir de 2,50 €, pour deux séances le tarif est de 3,00 € par jour.

A la cantine, les enfants sont accompagnés par Nathalie CHASSAGNETTE, Virginie DUBOUIS, Sandrine FARNIER, Ludovic MARTIN et Christine MONIER. Le tarif est de 5,00 € par repas, le panier repas, sur autorisation (PAI, autres...) est de 0,80 €.

## Agrandissement de la Salle de Motricité

Les enseignantes et les enfants profitent pleinement de l'agrandissement de la salle de motricité, baptisée « Salle des Couleurs », lors de différentes activités motrices.



## Garderie du mercredi matin



Animations du 5 juillet 2023 : ESCAPOLOGI'K

La garderie du mercredi matin fonctionne maintenant depuis quatre ans. Elle accueille les enfants scolarisés sur les deux communes dont les parents travaillent le mercredi et ceci avec une capacité d'accueil de 24 enfants. Elle est assurée par le personnel communal de Pessat-Villeneuve : Sandrine FARNIER et Christine MONIER. Elles assurent toutes les deux son bon déroulement sous forme de créations artistiques, de jeux et activités en intérieur ou extérieur (dans la salle de motricité, dans la cour de l'école ou au parcours de santé de la commune). Durant l'année scolaire 2022/2023, dix-huit enfants l'ont fréquentée.

L'accueil progressif débute de 7h30 à 8h30 et les départs dégressifs de 11h30 à 12h30.

## Bus et navettes

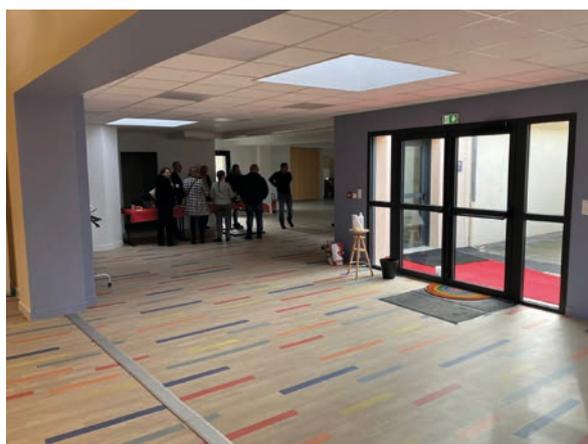
La navette reliant l'école de Pessat-Villeneuve à Clerlande part de l'école à 8h30. Elle revient le soir à 16h30.

Le ramassage scolaire pour les collégiens et lycéens est à 7h09 place de l'Eglise et à 7h12 au Hameau de Pessat. Le mercredi, le bus du retour est à 12h50 et 14h00 au Hameau de Pessat et à 12h53 et 14h03 place de l'Eglise. En semaine, le retour se fait à 17h08 et 18h28 au hameau de Pessat et à 17h11 et 18h31 place de l'Eglise.

# INAUGURATION AGRANDISSEMENT ÉCOLE



Inauguration de l'agrandissement de la cantine et de la salle de motricité du 17 décembre 2022





# CMJ



## bilan en photo du mandat 2021-2023



Élection du CMJ



Un arbre, une naissance et l'arbre du CMJ



Nettoyage de la commune



Emma et Théo



Boîte à livres



« Heureuse d'avoir participé au développement de la commune »

« Fière d'avoir participé au 1<sup>er</sup> CMJ »



La journée du CMJ

« Une magnifique expérience »



Inauguration école et épicerie



Participation aux cérémonies officielles



## TRAVAUX DU PARC DE LOISIRS



Début du terrassement dans le parc du Château (mai 2023)



Création d'une ouverture dans le mur d'enceinte du Château



# TRAVAUX DU PARC DE LOISIRS



Pose des bordures de délimitation du terrain et du géotextile



Réalisation de la plateforme en enrobé et pose de la structure du terrain multisports





# TRAVAUX DU PARC DE LOISIRS

Déplacement de la Grande Tour



SAMEDI 30 SEPTEMBRE : INAUGURATION PARC DE LOISIRS





# RÈGLEMENT DU PARC DE LOISIRS

**Le présent règlement est applicable au Parc de Loisirs, situé Avenue du château de Villeneuve, dont la commune de Pessat-Villeneuve est propriétaire.**

## **Article 1<sup>er</sup> : DISPOSITIONS GENERALES**

Le présent règlement est élaboré pour garantir aux usagers les meilleures conditions de confort et de sécurité en fixant les droits et obligations de chacun.

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal, par délibération du 9 juin 2023, est applicable à compter de sa publication et restera valable jusqu'à sa prochaine modification. Afin de garantir la pérennité des équipements, la commune se réserve le droit de modifier ce règlement, les horaires et les conditions d'accès pour assurer la bonne utilisation, l'entretien et le respect du voisinage.

Le Parc de Loisirs, comprenant un city stade, une aire de jeux et un espace de détente, est situé dans l'enceinte du Château de Villeneuve. L'accès se fait par l'avenue du Château de Villeneuve.

**Les équipements sont ouverts prioritairement à tous les habitants de Pessat-Villeneuve :**

- Aux enseignants et aux animateurs durant les heures d'ouverture de l'école et des accueils périscolaires ;
- Aux enfants et adolescents ;
- Aux activités organisées par la commune de Pessat-Villeneuve ou les associations communales sur autorisation de la mairie.

**Toute autre personne ou groupe de personnes hors commune ne pourront utiliser les équipements sans autorisation écrite de la mairie.**

Afin d'éviter tout conflit de responsabilité, les utilisateurs quitteront la structure à la demande des enseignants ou des animateurs du périscolaire.

Lors de manifestations organisées par la commune ou les associations communales sur autorisation de la mairie, le Parc de Loisirs sera exclusivement réservé au déroulement de celles-ci, l'accès se fera par le Parvis de la mairie, le portail donnant sur l'avenue sera alors fermé pour garantir la sécurité du public.

Ce site n'est pas surveillé. Les utilisateurs doivent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter.

La commune ne peut-être tenue pour responsable de toute utilisation des lieux non conforme à leur destination et aux consignes de sécurité prévues dans ce cadre. De même, la commune ne peut-être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation concernant des effets ou objets laissés aux abords ou à l'intérieur du site et de ses équipements.

Les structures subissent des contrôles techniques prévus par les réglementations applicables.

La commune se réserve le droit de fermer le site sans justification et sans prévenir à l'avance.

## **Article 2 : DEFINITION DES ACTIVITES**

**CITY STADE :** il s'agit d'un terrain multisports réservé à la pratique du basket-ball, du volley-ball, du hand-ball, du football, du tennis et du badminton.

**AIRE DE JEUX :** cet espace comprend une ou plusieurs structures exclusivement réservées aux enfants de 2 à 10 ans sous la surveillance d'un adulte accompagnateur.

## **Article 3 : CONDITIONS D'ACCES**

**Les activités scolaires, périscolaires, municipales et associatives (associations de la commune sur autorisation) sont prioritaires pour l'utilisation du site.**

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.



# RÈGLEMENT DU PARC DE LOISIRS

CITY STADE : l'accès et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés. Présence obligatoire d'un parent ou d'une tierce personne majeure.

AIRE DE JEUX : chaque structure est réglementée en termes d'utilisation, veuillez vous conformer aux panneaux d'informations.

## **Article 4 : LES HORAIRES**

Le Parc de Loisirs est accessible tous les jours y compris le week-end et les jours fériés de :

- 9h à 21h, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre
- 9h à 18h, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

En fonction de conditions exceptionnelles (météorologiques, sanitaires...) l'accès peut être interdit à tout moment.

## **Article 5 : ORDRE ET SECURITE**

Les usagers doivent utiliser les équipements dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition. Sont formellement interdits :

- Les rollers, planche à roulettes, patins à roulettes
- Les boules de pétanque,
- Les vélos, cycles, trottinettes et engins motorisés,
- Les animaux même tenus en laisse.

L'utilisation du City Stade doit se faire dans le respect des usagers et des riverains. Dans l'enceinte et aux abords du City Stade, il est interdit :

- De troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains,
- De faire des rassemblements ou attroupements bruyants,
- De modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles, de structures, de matériel non adapté ou hors norme,
- D'utiliser cet espace et ses abords pour d'autres activités que celles sportives,
- D'escalader ou de grimper sur les grillages, buts, ou rambardes et les filets en hauteur,
- De fumer, de consommer de l'alcool, d'introduire des bouteilles ou flacons en verre.

En cas de manquement au règlement, de détériorations, de dégâts sur le terrain ou sur l'environnement immédiat, les usagers doivent prévenir les autorités.

Numéros appels urgents :

- La Gendarmerie : 17
- Les Pompiers : 18 ou 112
- Le SAMU : 15

## **Article 6 : SANCTIONS**

Le non-respect du règlement entraîne un rappel à l'ordre avec obligation pour l'utilisateur de s'y conformer. Le présent règlement est applicable dès son affichage.

Toute dégradation sur les équipements entraîne des poursuites financières envers les contrevenants présents sur place. Le présent règlement est déposé auprès de la gendarmerie COB de Combronde.

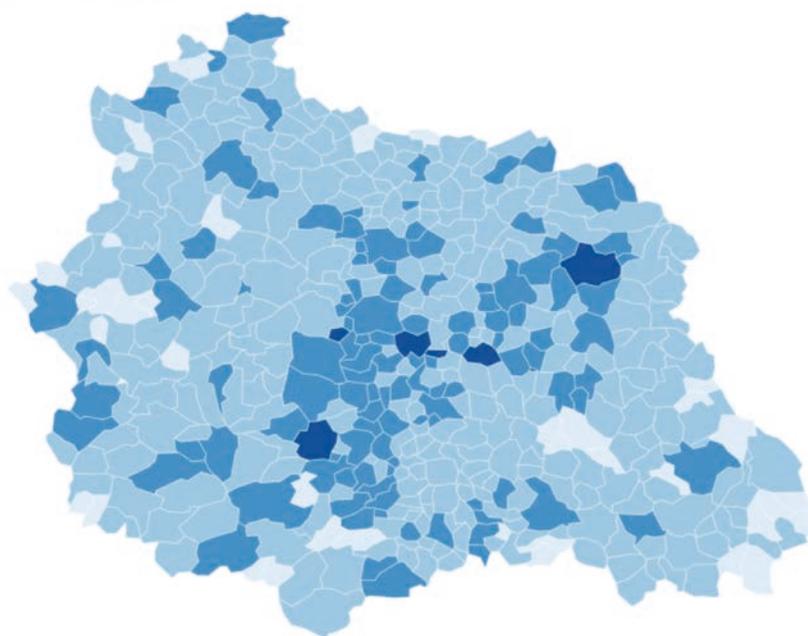
# TAXE FONCIÈRE

## Zoom sur la taxe foncière

Quelle taxe foncière votre commune a-t-elle voté en 2023 ?

RIOM	46,38
CHATEL-GUYON	46,36
MOZAC	43,56
MENETROL	42,48
LUSSAT	41,38
CHEIX	40,79
CLERLANDE	40,63
ENNEZAT	40,5
MARSAT	39,07
<b>moyenne Départementale</b>	<b>38,78</b>
SAINT-BONNET-PRES-RIOM	38,64
CHARBONNIERES-LES-VARENNES	38,59
SAINT-LAURE	38,27
ENTRAIGUES	37,82
<b>moyenne RLV</b>	<b>37,81</b>
PESSAT-VILLENEUVE	37,64
SAINT-OURS	37,47
MARTRES-SUR-MORGE	37,15
MALAUZAT	37,14
SAYAT	36,75
CHAMBARON-SUR-MORGE	36,66
SURAT	36,3
PULVERIERES	35,94
VARENNES-SUR-MORGE	35,59
CHANAT-LA-MOUTEYRE	35,38
ENVAL	35,15
SAINT-IGNAT	34,83
MALINTRAT	34,68
CHAVAROUX	34,47
VOLVIC	33,94
SAINT-BEAUZIRE	33,31
MARTRES-D'ARTIERE	33,07
CHAPPES	32,26

20,7% 38,78% 56,86%



Source : DGFiP, au 6 juillet 2023



Il nous a semblé nécessaire de faire un point sur la taxe foncière de la commune. Chaque année lors de la parution de l'essentiel nous faisons un point sur la situation budgétaire. L'an dernier nous avons indiqué que la situation était tendue (inflation, hausse des matières premières...). Cette situation s'est très fortement dégradée fin 2022 et au premier semestre 2023 avec des hausses vertigineuses de l'électricité et du gaz il en est de même pour nos factures de maintenance, d'assurances etc. La hausse du point d'indice des fonctionnaires qui était nécessaire pour les agents territoriaux n'est pas compensée. Si le tableau ci-dessus montre notre positionnement dans la moyenne au sein d'RLV, il masque de nombreuses disparités dont la valeur locative sur laquelle s'appuie la taxe foncière (on peut avoir une valeur locative basse et un taux élevé et inversement).

La suppression de la taxe d'habitation a des conséquences graves. Si elle est positive pour les foyers imposés elle est catastrophique pour les communes. La compensation de l'Etat est en effet figée sur les taux 2017 et sur les bases de 2020. Ce qui ne tient pas compte de l'inflation ni des nouveaux logements (plus de 50 logements livrés depuis 2021 sur notre commune) !

## Bien comprendre la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune

Base 2022 : 2434  
 Revalorisation 2023: +7.1%  
 => base 2023 = 2607

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	34,72 %	0,346 %	%	0,152 %	9,36 %	0,283 %	
	Taux 2023	37,64 %	0,335 %	2,00 %	0,15 %	9,68 %	0,323 %	
	Adresse							
	Base	2607	2607	2607	2607	2607	2607	
	Cotisation	981	9	52	4	356	8	1410
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2022	845	8	-	4	305	7	1410	
Cotisation 2023	981	9	52	4	356	8	1410	
Variation	+16,09 %	+12,50 %	- %	0 %	+16,72 %	+14,29 %		

### Commune

Taux 2022: 34.72%  
 Taux 2023 revalorisés de 8.41 % ce qui représente **+2,92 points de base.**  
 Taux 2023 : 37,64%  
**Impact sur ce contribuable : +136 €**

### Intercommunalité (Riom Limagne et Volcans)

Taux 2022: pas de taux  
 Taux 2023: instauration d'un taux de 2%  
**Impact sur ce contribuable : +52 €**

### Taxe ordures ménagères

Taux 2022: 9,36%  
 Taux 2023: 9,68%  
**Impact sur ce contribuable à levées comparables : +24 €**

**A noter que pour un bien dont la valeur locative est dans la moyenne communale, la commune perçoit environ 66 % du montant total de l'impôt.**

En résumé...

La taxe foncière est un impôt local dû par les propriétaires d'un bien immobilier.

Elle est perçue par les communes, les intercommunalités et les établissements publics locaux sur le territoire desquels votre bien se situe et alimente leurs budgets.

Le montant est calculé en multipliant la base imposable du bien par les taux d'imposition applicables.

La base imposable:

=> elle dépend d'une valeur de référence de votre bien, qui peut varier si votre bien a fait l'objet de travaux importants par exemple

=> elle est revalorisée automatiquement chaque année afin de tenir compte de l'inflation

=> elle tient compte des abattements et exonérations prévus par la loi.

## TROTTOIRS

### ENTRETIEN COURANT DES TROTTOIRS : RIVERAINS, VOUS ETES CONCERNES !

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée (voir l'arrêté municipal n°2021/31).

Les « mauvaises herbes » qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains.

L'entretien du trottoir comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et débris,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

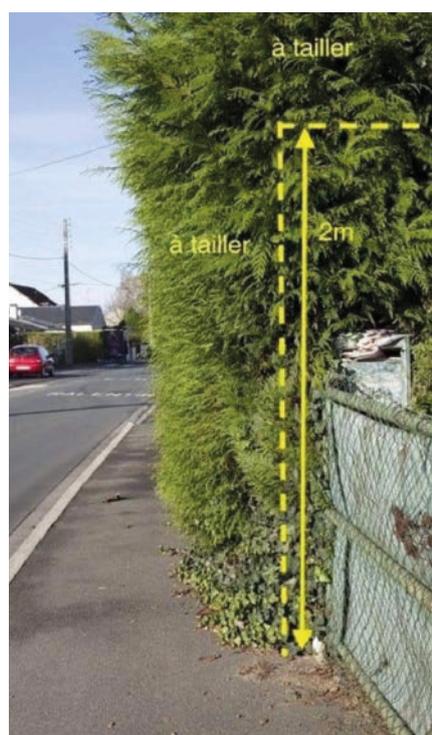
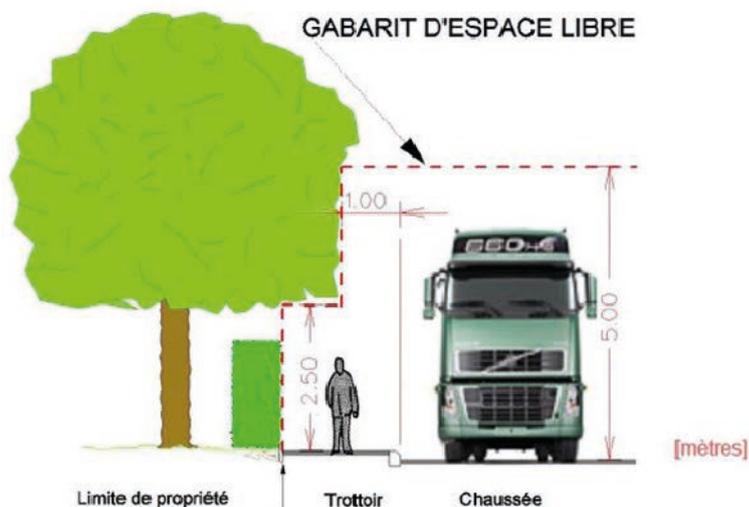
Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper.

## TAILLE DES HAIES

Pour information utile !

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



## DEPOTS SAUVAGES

Nous constatons régulièrement que des déchets végétaux et autres déchets sont jetés dans les fossés, ce qui peut les boucher et provoquer des inondations, en cas de fortes pluies.

Nous tenons à rappeler que tout dépôt sauvage de déchets (végétaux ou autres...) dans la nature, constitue une infraction. L'usager ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à une contravention de 5ème classe (1 500 €) selon la gravité des faits.

Si vous êtes témoins de ces incivilités, nous vous remercions de le signaler en gendarmerie et en mairie.

Nous rappelons également qu'une déchèterie se situe à proximité.



## BRULAGE DES DECHETS



Cette affiche est claire: il est interdit de brûler les déchets verts.

C'est l'affaire de tous d'autant que des solutions alternatives existent (compostage, déchetterie...).

Retrouvez ci-dessous le rappel de l'interdiction absolue de faire brûler à l'air libre les différents types de déchets

### ... Qu'est-il interdit de faire brûler ?

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, ... Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères,
- tout type de déchets autres que végétaux, (plastique, caoutchouc, ...).

Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des risques sanitaires, des règles s'imposent.

#### Cadre réglementaire :

- Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 réglementant les feux de plein air
- Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 portant organisation en cas de pointe de pollution atmosphérique sur la région de Clermont-Fd - Riom - Issoire

#### Sites Internet :

- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [www.auvergne.pref.gouv.fr](http://www.auvergne.pref.gouv.fr)
- [www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr)

# 6 BONS GESTES

pour préserver l'eau de notre territoire



**5 minutes top chrono !**  
**Entraînez-vous au quotidien !**

**Pensez-y !**  
 Douche = 70 litres\*  
 Bain = 150 litres\*

**Plus on est de linge, plus on rit !**

**Pensez-y !**  
 Lave-linge = 60 litres\*  
 Lave-vaisselle = 20 litres\*

**Votre jardin préfère se rafraîchir le soir\* !**

**Pensez-y !**  
 \*Vous pouvez aussi arroser le matin !

**Une fuite de perdue, 10 gouttes de retrouvées !**

**Pensez-y !**  
 Robinet qui goutte = 5 litres/jour\*  
 Chasse d'eau qui fuit = 600 litres/jour\*

**Sachez le fermer, quand c'est inutile !**

**Pensez-y !**  
 60% d'économies d'eau réalisées

**Passez les gouttes à votre voisin !**

**Pensez-y !**  
 Arroser les plantes avec l'eau de nettoyage des légumes !

[www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)

\*en moyenne



## I CÔTÉ ÉPICERIE



C'est la seconde pépinière de commerce de Riom Limagne et Volcans. Depuis février 2023, elle accueille Fadma Chafi, 1<sup>ère</sup> exploitante du lieu.

L'inauguration de la nouvelle pépinière de commerce de proximité de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, «Côté Epicerie», a eu lieu jeudi 23 mars. Inaugurée en présence de Frédéric Bonnichon, Président de RLV, de Pierre Pécol, Vice-président délégué à l'attractivité économique, de Gérard Dubois, Maire de Pessat-Villeneuve, du Conseil Municipal des Jeunes de Pessat-Villeneuve et de Christine Pirès-Beaune, députée du Puy-de-Dôme, le lieu accueille l'exploitante Fadma Chafi.

Depuis fin février, Fadma Chafi, 1<sup>ère</sup> exploitante, occupe la nouvelle pépinière de commerce située au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie où elle y a installé son épicerie, le premier commerce de la ville.

Cette épicerie propose des produits du quotidien, fruits, légumes, fromages, produits d'hygiène ainsi qu'un dépôt de pain frais et plusieurs services (dépôts de journaux, relais colis...). Ce premier commerce situé à proximité immédiate de l'école et non loin de la mairie était très attendu par les habitants, comme l'a démontré l'enquête réalisée conjointement par la Communauté d'agglomération et la commune.

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a entièrement financé les travaux de rénovation de l'épicerie de Pessat-Villeneuve en octobre et novembre 2022 avec des entreprises locales pour un montant total de 23 000 euros.

Le Pôle Attractivité de la collectivité a également accompagné Mme Chafi dans son projet d'installation : étude de marché, démarches, activités à développer, installation du commerce, enquête auprès de la population en partenariat avec la mairie.



VOTRE COMMERCE A PESSAT-VILLENEUVE

### Côté Epicerie

Pain & viennoiseries  
Fruits & légumes de saison  
Produits locaux  
Viande sur commande  
**Nouveau : plats traiteurs à emporter**

Horaires d'ouverture  
Du mardi au vendredi : 07h30-12h30 / 16h-19h  
Samedi : 07h30-12h30  
Dimanche : 07h30-12h00

4 Place de l'École - 63200 Pessat-Villeneuve  
04 43 13 63 98  
cotepicerie11@gmail.com  
Côté Epicerie





Depuis octobre 2019, le Centre provisoire d'Hébergement de Pessat-Villeneuve accueille 74 personnes bénéficiaires de la protection internationale pour une durée de 9 mois en moyenne. Ils sont accompagnés par une équipe de 4 travailleurs sociaux et un agent d'accueil.

## L'implication des réfugiés dans la vie locale

### La participation aux festivités

En 2023, les réfugiés se sont inscrits avec engouement aux différents événements du territoire :

la chasse aux œufs organisée par les Artistes en Herbe, la kermesse de l'école, la randonnée Volvic Volcanic Expérience (V VX) et le Cross de Volvic.



## Les nouveautés 2023

### Un changement dans l'équipe du CPH

Madame Fleur VAN DER PLOEG a pris ses nouvelles fonctions ce 02 octobre en tant que chef de service du pôle réfugiés.

A la suite de cette arrivée, Elisabeth BOSCHERT part pour de nouvelles aventures en qualité de chef de service du pôle insertion et développement territorial de l'association CeCler.

### Une journée portes ouvertes !

Le 20 juin se sont déroulées les portes ouvertes du CPH à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés.



Représentants de l'Etat, associations, acteurs locaux, bénévoles et Pessatois ont pu visiter le centre et partager un moment de convivialité avec les réfugiés et les travailleurs sociaux de l'association CeCler.

Ce fut l'occasion de présenter les missions d'accompagnement des réfugiés vers une intégration réussie en France.

## Les sorties joelette



En lien avec le CMI de Romagnat, toutes les deux semaines, des randonnées dans les puy auvergnats sont organisées avec des enfants en situations de polyhandicap.

La participation des réfugiés permet d'avoir un soutien supplémentaire pour le transport des joelettes.

Cette belle initiative permet aux enfants de participer à ces sorties via un fauteuil adapté à la randonnée.

## L'insertion professionnelle des réfugiés du CPH

En 2023, 65 contrats ont été signés avec des entreprises locales.

Ces contrats se déroulent essentiellement dans des secteurs d'activité en tension, comme la restauration ou encore l'agriculture.

Beaucoup de réfugiés aiment travailler dans des domaines de métiers manuels, en contact avec d'autres personnes, permettant ainsi de parfaire leur maîtrise de la langue française.



# VIE ASSOCIATIVE



Pessatoises, Pessatois,

Pour cette nouvelle campagne d'animation, votre comité vous a proposé cette année, de très belles et nombreuses animations.

Nous souhaitons rester dans la continuité de notre année de lancement 2022, et donc proposer des activités et évènements en lien avec les évènements de l'année passée.



En avril dernier, la brocante a très bien fonctionné, nous avons accueilli autant d'exposants que l'année passée, et nous avons également proposé des activités connexes qui ont garni la journée. Seul bémol cette année, la température qui était glaciale ! Nous avons vécu, je crois, la journée la plus froide de la période, mais sèche, la pluie nous ayant épargné, ce qui n'a pas été le

cas pour nos voisins des week-ends suivants. Cette animation sera bien évidemment remise l'année prochaine, sûrement à une date plus tardive, afin d'avoir des températures plus clémentes, et donc un peu plus de visiteurs nous l'espérons.



Début juillet, s'est déroulé les journées sportives du CMJ. En partenariat avec le CMJ, nous avons proposé des boissons tout au long de la journée.

Cette journée fut une réussite tant en termes de fréquentation, qu'en termes d'ambiance et de bonne humeur. Nous espérons que le prochain CMJ réitérera cette journée sportive, nous serons bien évidemment présent pour les aider à organiser et à restaurer nos amis et voisins sportifs.



La journée du 14 juillet, initialement prévue le 13 juillet, mais pour des questions de disponibilité du spectacle son et lumière, a été décalée au lendemain. Ce changement a été l'occasion de proposer une nouvelle formule plus compacte que l'année dernière, et donc plus dense sur un format soirée.

Les Pessatoises et Pessatois pouvaient commander un repas auprès du Comité, et profiter ensuite d'une très belle soirée son et lumière proposée par PURE LASER SHOW, suivi d'un bal populaire animé par FX DJ.

La fréquentation était au rendez-vous, et le spectacle a rassemblé 200 personnes au bas mot.

Nous souhaitons renforcer ce type d'évènement dans le futur, et agrémenter cette journée d'autres animations qui permettront à tous de se retrouver et d'échanger sur fond de bonne humeur.



Début septembre, nous avons proposé aux Pessatoises et Pessatois de partager un barbecue, et pour cet évènement, la pluie nous a un peu arrêtés sur notre lancée.

L'après-midi boules sur le parvis a été une réussite, avec de très belles batailles entre des concurrents tous aussi doués les uns que les autres.



L'élection du plus beau bob de l'après-midi, jugé à l'applaudimètre, a fait une transition joyeuse vers la soirée barbecue qui s'est poursuivie une grande partie de la soirée.

Ce barbecue de la rentrée sera un évènement que nous reproduirons chaque année, car assez plébiscité auprès de tous les participants.

Il reste à la date où j'écris ces quelques lignes, encore deux évènements, une buvette pour Halloween, qui sera sur la place de l'école, une tentative de notre part d'initier une nouvelle fois, et en collaboration avec l'APE, une date qui pourrait se voir proposée tous les ans si cet évènement était une réussite.

Enfin, nous travaillons à l'heure actuelle sur le marché de Noël, qui se tiendra le 16 décembre de 10h à 22h, et qui regroupera près de 20 artisans, de la restauration et des animations toutes plus sympas les unes que les autres.

Nous prévoyons sur toute la journée, comme l'année dernière des baptêmes de poneys, et quelques animaux de la ferme pour les enfants.

Vous retrouverez votre coin buvette, avec le fameux vin chaud, pour réchauffer le corps et donner de la bonne humeur !

Nous ne manquerons pas de vous annoncer les futurs évènements dans les prochaines semaines et mois, surveillez vos boîtes aux lettres, ainsi que panneau pocket, ce sont les deux outils de communication que nous utilisons.

En attendant, je tiens à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués à 100% encore une fois cette année, à la Mairie pour son soutien logistique et matériel, et à vous, chers voisins de nous avoir fait confiance pour animer de quelques évènements notre village.

A l'année prochaine,

Très amicalement,

Le Bureau du Comité d'Animation



Comité d'Animation : nouveau Bureau 2023

## Club Cyclotouriste

### Entre routes et chemins, faire du vélo à Pessat-Villeneuve

Le Club Cyclo de Pessat-Villeneuve (CCPV) est actif depuis bientôt 45 ans. Si, à ses origines, il rassemblait une quarantaine de jeunes pratiquants, principalement de Pessat-Villeneuve, il s'est peu à peu ouvert aux communes voisines du Pays de Riom. Il compte aujourd'hui une vingtaine de licenciés de tous âges qui apprécient l'esprit du Club et son approche conviviale de la pratique du vélo excluant tout esprit de compétition.

La saison route démarre traditionnellement le premier dimanche de mars. Les sorties de groupe dominicales conduisent les cyclistes sur les routes de Limagne d'abord puis des contreforts des Combrailles ou de la Chaîne des Puys. Le point de départ est la place de l'École, le dimanche à 8 h ou 9 h selon la saison. Ceux qui peuvent se libérer participent aussi à des sorties libres en semaine, en groupe ou individuellement.

La saison est habituellement émaillée de quelques sorties au départ excentré pour aller explorer des horizons plus lointains comme les Monts du Forez, le Livradois, le Cézallier, le Massif du Sancy, voire hors du département notamment du côté de l'Allier.

Respectueux de toutes les énergies, et bienveillant à l'endroit des musculo-déficlients, le Club est naturellement ouvert aux vélos à assistance électrique.

Les cyclos du CCPV sont aussi des pratiquants du VTT et ce toute l'année mais plus particulièrement à partir d'octobre, en attendant le lancement de la prochaine saison route.

Depuis 10 ans, le Club propose en novembre ou décembre une sortie VTT nocturne à la recherche de sensations nouvelles. La séance se termine au chaud par une séquence raclette partagée par le groupe.

Le Club organise aussi chaque année, soit sur route soit en VTT, une expédition «grand vélo» sur 4 jours en mai ou juin qui voit les pédaleurs jaunes aller se mesurer à de grands sites du vélo, souvent montagneux. Ces dernières années nous avons ainsi parcouru la région du Mont Mézenc, les Savoies, les Pyrénées.

Ceux qui le souhaitent peuvent aussi participer, au long de la belle saison, à des épreuves cyclotouristes régionales, par exemple *Les Copains* à Ambert.

Le CCPV est ouvert à tous ceux, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui à Pessat-Villeneuve ou dans les environs, souhaitent débiter ou renforcer une pratique du vélo détente et santé. La venue à titre d'essai sur une ou deux sorties est naturellement possible.

Renseignements auprès de **Jean-Claude Batisse** (04 73 63 57 14) ou **Daniel Guittard** (04 73 38 18 65) ou **André Robiolle** (04 73 38 26 77).

Pour mieux connaître le CCPV, on peut parcourir le journal du Club «*Roue libre*» dans sa version PDF sur le site de la mairie de Pessat-Villeneuve ([www.pessat-villeneuve.fr](http://www.pessat-villeneuve.fr)).

*La première sortie route de la saison en Limagne, mars 2023.*



## Société de Chasse



L'ouverture générale était fixée au **10 septembre 2023 à 08h00** et la fermeture générale au 29 février 2024 et jusqu'au 31 mars 2024 pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

### Société de chasse :

M.BONHOUR Jérôme : 06.86.93.92.27

Mail : bonhour.jerome@orange.fr

## L'Atelier de Corinne

Si vous voulez réaliser de belles créations, de beaux objets même si vous êtes débutant(e), n'hésitez pas, venez rencontrer Corinne.

Vous pourrez apprendre diverses techniques (tableaux en 3D, serviettage sur verre, sur bois, Mix média).

Vous apprendrez à votre rythme... et dans la bonne humeur.



### Contacter Corinne :

07 69 83 58 60

atelierdecorinne63gmail.com

## Club Soleil d'Automne

Les membres du Club ont pour habitude de se réunir tous les jeudis dans la salle Pétronille du premier étage de la Mairie (accessible par ascenseur) entre 14h30 et 17h30 afin de partager de bons moments de convivialités entre parties de belote ou de scrabble, les incontournables classiques, mais aussi par de petites balades lorsque la météo le permet.

Afin de profiter de cette bonne ambiance, si vous le désirez, n'hésitez pas à les contacter, vous serez les bienvenus.

**Présidente :**  
**Mme Catherine DELAIRE**

**Vice-Présidente :**  
**Mme Eliane COUSSOT**

**Trésorier :**  
**M. André ROBIOLLE**

**Secrétaire :**  
**Mme Josette SCHMIT**

## Les Balivernes Sibyllines

L'année 2023 a été encore une nouvelle fois pour la troupe une année blanche, nous pouvons que leur souhaiter bonne reprise.

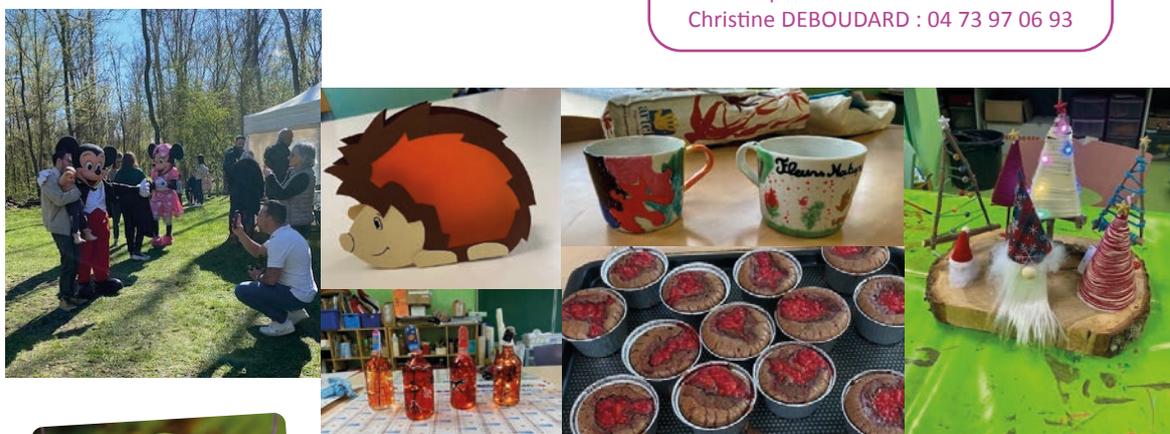
**Contact :**  
[lesbalivernessibyllines@gmail.com](mailto:lesbalivernessibyllines@gmail.com)  
Facebook : lesbalivernessibyllines

## Les Artistes en Herbe

Tout au long de l'année scolaire, les 4 membres de l'Association Les Artistes en Herbe (Dominique, Murièle, Amélie et Christine) accueillent les enfants de 4 à 14 ans selon un calendrier défini, pour réaliser diverses activités manuelles, tout en laissant libre cours à leur imagination.

Cette année, nous avons eu l'opportunité de bénéficier d'un cours de cuisine avec le chef Jocelin MAILLET, qui a régalié petits et grands.

**Contact :**  
Dominique GUITTARD : 04 73 38 90 08  
Christine DEBOUDARD : 04 73 97 06 93



La traditionnelle chasse aux œufs organisée par l'Association a bénéficié d'un grand succès grâce à la participation des habitants de Pessat-Villeneuve et des environs.

# LIGNE 4

Lundi à vendredi toute l'année

## CHÂTEL-GUYON > SAINT BONNET > PESSAT > AMBÈNE

Parc Clémentel - CHÂTEL-GUYON	6:30	8:07	9:20	10:50	12:20	14:00	15:15	15:50	16:30	16:48	18:30
Puy Blanc	6:32	8:09	9:22	10:52	12:22	14:02	15:17	15:52	16:32	16:50	18:32
Les Pêcheurs	6:35	8:12	9:25	10:55	12:25	14:05	15:20	15:55	16:35	16:53	18:35
Chauby - ST BONNET-PRES-RIOM	6:36	8:13	9:26	10:56	12:26	14:06	15:22	15:57	16:36	16:55	18:36
République	6:38	8:15	9:28	10:58	12:28	14:08	15:25	16:01	16:59	16:58	18:38
Eglise de Pessat - PESSAT-VILLENEUVE	6:48	8:25	9:38	11:08	12:38	14:18	15:35	-	17:10	18:48	
Beethoven - RIOM	6:52	8:29	9:42	11:12	12:42	14:22	15:39	16:06	16:45	17:14	18:52
André Messager	6:53	8:30	9:43	11:13	12:43	14:23	15:40	16:07	16:46	17:15	18:53
Georges Bizet	6:54	8:31	9:44	11:14	12:44	14:24	15:41	16:08	16:47	17:16	18:54
Cap Nord	6:57	8:34	9:47	11:17	12:47	14:27	15:44	16:13	16:50	17:20	18:57
Avenue de Paris	6:58	8:35	9:48	11:18	12:48	14:28	15:45	16:14	16:51	17:21	18:58
Liberté	7:00	8:37	9:50	11:20	12:50	14:30	15:47	16:16	16:53	17:23	19:00
Collège de l'Hospital	7:02	8:39	9:52	11:22	12:52	14:32	15:49	16:18	16:55	17:25	19:02
Desaix	7:03	8:40	9:53	11:23	12:53	14:33	15:50	16:19	16:56	17:26	19:03
Pôle Multimodal SNCF	7:04	8:41	9:54	11:24	12:54	14:34	15:51	16:20	16:57	17:27	19:04
Alphonse Cornet	7:06	8:43	9:56	11:26	12:56	14:36	15:53	16:22	16:59	17:29	19:06
Dagneaux	7:08	8:45	9:58	11:28	12:58	14:38	15:55	16:24	17:01	17:31	19:08
Ambène	7:09	8:46	9:59	11:29	12:59	14:39	15:56	16:25	17:02	17:32	19:09

## AMBÈNE > PESSAT > SAINT BONNET > CHÂTEL-GUYON

Ambène - RIOM	7:27	10:00	11:30	13:00	14:30	15:57	17:05	17:40	19:20		
Dagneaux	7:28	10:01	11:31	13:01	14:31	15:58	17:06	17:41	19:21		
Eugène Rouher	7:30	10:03	11:33	13:03	14:33	16:00	17:08	17:43	19:23		
Pôle Multimodal SNCF	7:32	7:42	8:42	10:05	11:35	13:05	14:36	16:02	17:10	17:45	19:25
Desaix	7:33	7:43	8:43	10:06	11:36	13:06	14:37	16:03	17:11	17:46	19:26
Collège de l'Hospital	7:34	7:44	8:44	10:07	11:37	13:07	14:38	16:04	17:12	17:47	19:27
Liberté	7:36	7:46	8:46	10:09	11:39	13:09	14:40	16:06	17:14	17:49	19:29
Avenue de Paris	7:38	7:48	8:48	10:11	11:41	13:11	14:42	16:08	17:16	17:51	19:31
Cap Nord	7:39	7:49	8:49	10:12	11:42	13:12	14:43	16:09	17:17	17:52	19:32
Beethoven	7:42	8:52	10:15	11:45	13:15	14:46	16:13	17:20	17:55	19:34	
André Messager	7:43	8:53	10:16	11:46	13:16	14:47	16:14	17:21	17:56	19:35	
Georges Bizet	7:44	8:54	10:17	11:47	13:17	14:48	16:15	17:22	17:57	19:36	
Eglise de Pessat - PESSAT-VILLENEUVE	7:48	8:58	10:21	11:51	13:21	14:53	-	17:26	18:01	19:40	
République - ST BONNET-PRES-RIOM	7:58	9:08	10:31	12:01	13:31	15:03	16:21	17:36	18:11	19:50	
Chauby	8:00	9:10	10:33	12:03	13:33	15:05	16:23	17:40	18:15	19:53	
Les Pêcheurs - CHÂTEL-GUYON	8:01	9:11	10:34	12:04	13:34	15:06	16:24	17:41	18:16	19:54	
Puy Blanc	8:04	9:14	10:37	12:07	13:37	15:09	16:27	17:44	18:19	19:56	
Parc Clémentel	8:06	9:16	10:39	12:09	13:39	15:11	16:29	17:46	18:21	19:58	

# LIGNE 4

Samedi toute l'année

## CHÂTEL-GUYON > SAINT BONNET > PESSAT > AMBÈNE

Parc Clémentel - CHÂTEL-GUYON	6:30	8:30	10:30	12:30	14:30	16:30	18:30
Puy Blanc	6:32	8:32	10:32	12:32	14:32	16:32	18:32
Les Pêcheurs	6:35	8:35	10:35	12:35	14:35	16:35	18:35
Chauby - ST BONNET-PRES-RIOM	6:36	8:36	10:36	12:36	14:36	16:36	18:36
République	6:38	8:38	10:38	12:38	14:38	16:38	18:38
Eglise de Pessat - PESSAT-VILLENEUVE	6:48	8:48	10:48	12:48	14:48	16:48	18:48
Beethoven - RIOM	6:52	8:52	10:52	12:52	14:52	16:52	18:52
André Messager	6:53	8:53	10:53	12:53	14:53	16:53	18:53
Georges Bizet	6:54	8:54	10:54	12:54	14:54	16:54	18:54
Cap Nord	6:57	8:57	10:57	12:57	14:57	16:57	18:57
Avenue de Paris	6:58	8:58	10:58	12:58	14:58	16:58	18:58
Liberté	7:00	9:00	11:00	13:00	15:00	17:00	19:00
Collège de l'Hospital	7:02	9:02	11:02	13:02	15:02	17:02	19:02
Desaix	7:03	9:03	11:03	13:03	15:03	17:03	19:03
Pôle Multimodal SNCF	7:04	9:04	11:04	13:04	15:04	17:04	19:04
Alphonse Cornet	7:06	9:06	11:06	13:06	15:06	17:06	19:06
Dagneaux	7:08	9:08	11:08	13:08	15:08	17:08	19:08
Ambène	7:09	9:09	11:09	13:09	15:09	17:09	19:09

## AMBÈNE > PESSAT > SAINT BONNET > CHÂTEL-GUYON

Ambène - RIOM	7:50	9:50	11:30	13:30	15:30	17:30	19:30
Dagneaux	7:51	9:51	11:31	13:31	15:31	17:31	19:31
Eugène Rouher	7:53	9:53	11:33	13:33	15:33	17:33	19:33
Pôle Multimodal SNCF	7:55	9:55	11:35	13:35	15:35	17:35	19:35
Desaix	7:56	9:56	11:36	13:36	15:36	17:36	19:36
Collège de l'Hospital	7:57	9:57	11:37	13:37	15:37	17:37	19:37
Liberté	7:59	9:59	11:39	13:39	15:39	17:39	19:39
Avenue de Paris	7:41	9:41	11:41	13:41	15:41	17:41	19:41
Cap Nord	7:42	9:42	11:42	13:42	15:42	17:42	19:42
Beethoven	7:45	9:45	11:45	13:45	15:45	17:45	19:45
André Messager	7:46	9:46	11:46	13:46	15:46	17:46	19:46
Georges Bizet	7:47	9:47	11:47	13:47	15:47	17:47	19:47
Eglise de Pessat - PESSAT-VILLENEUVE	7:51	9:51	11:51	13:51	15:51	17:51	19:51
République - ST BONNET-PRES-RIOM	8:01	10:01	12:01	14:01	16:01	18:01	20:01
Chauby	8:03	10:03	12:03	14:03	16:03	18:03	20:03
Les Pêcheurs - CHÂTEL-GUYON	8:04	10:04	12:04	14:04	16:04	18:04	20:04
Puy Blanc	8:07	10:07	12:07	14:07	16:07	18:07	20:07
Parc Clémentel	8:09	10:09	12:09	14:09	16:09	18:09	20:09

# SBA CALENDRIER COLLECTE 2024



## CALENDRIER DES COLLECTES 2024 Pessat Villeneuve



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 L Férié	1 J	1 V	1 L Férié	1 M Férié	1 S
2 M	2 V 05	2 S	2 M	2 J	2 D
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V 18	3 L
4 J 01	4 D	4 L	4 J 14	4 S	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M 23
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7 D	7 M	7 J 10	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J 06	8 V	8 L	8 M Férié 19	8 S
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J Férié	9 D
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L
11 J 02	11 D	11 L	11 J 15	11 S	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M 24
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 D	14 M	14 J 11	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J 07	15 V	15 L	15 M 20	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L
18 J 03	18 D	18 L	18 J 16	18 S	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L Férié 21	20 J 25
21 D	21 M	21 J 12	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J 08	22 V	22 L	22 M	22 S
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L
25 J 04	25 D	25 L	25 J 17	25 S	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J 26
28 D	28 M	28 J 13	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J 09	29 V	29 L	29 M	29 S
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D
31 M		31 D		31 V	

### LUNDI



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je sors mon bac quand il est plein



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V Férié	1 D
2 M	2 V 31	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J 40	3 D	3 M
4 J 27	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J 36	5 S	5 M	5 J 49
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J 45	7 S
8 L	8 J 32	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J 41	10 D	10 M
11 J 28	11 D	11 M	11 V	11 L Férié	11 M
12 V	12 L	12 J 37	12 S	12 M	12 J 50
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D Férié	14 M	14 S	14 L	14 J 46	14 S
15 L	15 J Férié 33	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J 42	17 D	17 M
18 J 29	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J 38	19 S	19 M	19 J 51
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J 47	21 S
22 L	22 J 34	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J 43	24 D	24 M
25 J 30	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M Férié
26 V	26 L	26 J 39	26 S	26 M	26 J 52
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J 48	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S	31 J	31 J		31 M 01



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères n'y sont pas acceptées



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé et celle de mes voisins

# AGENDA MUNICIPAL

**16 décembre 2023**

Marché de Noël

**17 décembre 2023**

Noël au cinéma

**12 janvier 2024**

Accueil des nouveaux habitants (17h45)  
Vœux du Maire (19h00)

**21 janvier 2024**

Repas des aînés

**17 mars 2024**

Toutes en moto

**13 juillet 2024**

Spectacle Son et Lumière  
Feu d'artifice

## Numéros utiles

### COMMUNE

Mairie de Pessat-Villeneuve  
04 73 38 28 59

Ecole de Pessat-Villeneuve  
04 73 38 93 08

Cantine / Garderie  
04 73 97 64 12

Ecole de Clerlande  
04 73 97 04 06

### URGENCE

Brigade Combronde/Aigueperse  
04 73 63 60 12

Centre antipoison Lyon  
04 72 11 69 11

### SERVICES

RLV (R'CoBus)  
04 73 38 08 09

Relais Assistants Maternels  
04 73 67 97 39  
ram@riv.eu

Fourrière animale  
04 73 25 16 30

Orange  
1013

SEMERAP (eau et assainissement)  
04 73 15 38 38

ENEDIS (ERDF)  
09 69 32 18 71

GRDF  
09 69 36 35 34

SBA  
04 73 64 74 44

SNCF  
3117 ou 31177 par SMS

Service postal de Malauzat  
3631

Restez connectés avec la commune sur  
[www.pessat-villeneuve.fr](http://www.pessat-villeneuve.fr)  
Facebook  
Panneau Pocket



Restez informés de l'actualité municipale avec l'application gratuite  
« Panneau Pocket » à télécharger sur votre téléphone ou tablette.



### Mairie de Pessat-Villeneuve

1 avenue du Château de Villeneuve  
63200 Pessat-Villeneuve

Tél. 04 73 38 28 59

mairie.pessatvilleneuve@orange.fr

*Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la fourniture  
des textes et des photos pour l'élaboration du bulletin.*

Directeur de publication :  
DUBOIS Gérard

Secrétaire de rédaction :  
Nathalie CHASSAGNETTE

Commission de communication :  
AUBRUN Géraldine,  
BOMBILAJ Sandrine,  
DENIS Maxime,  
HARRY Isabelle,  
VILLATTE Frédéric.

### Crédits photos :

La Montagne Centre France  
La Montagne.fr

### Conception graphique et impression :

Imprimerie L'IMPRIMEUR  
80 avenue Jean Jaurès  
Espace Mozac  
63200 MOZAC

Imprimé sur papier PEFC 115 g et 200g

## URGENCE QUI APPELER ?

